



Informations Générales

Le 07 janvier 2020

Concernant les séances de psychanalyse transgénérationnelle avec Cédric Aupetit, psychanalyste transgénérationnel

Une consultation avec Cédric Aupetit ne peut se concevoir qu'en dehors du cadre médical, la psychanalyse transgénérationnelle n'étant pas (*encore*) considérée comme faisant partie de la médecine.

Cédric Aupetit intervient au profit de l'association à but non lucratif « Alterrepsy » pour laquelle il travaille à titre bénévole. Les indemnités perçues par l'association sont de 90€/h (ce montant est susceptible d'évoluer) et sont considérées comme le versement d'une aide au bon fonctionnement de l'association.

Le bénéfice sert intégralement à soutenir le travail de Cédric Aupetit et à financer les objectifs de l'association.

Les objectifs de l'association « Faire le pont entre l'homme et sa Nature »

- Organiser des conférences et des stages
- Valorisation de l'acquisition d'une maison avec terrain arboré et point d'eau pour présenter un cadre de vie en connexion avec la nature,
- Actions au profit de l'environnement, en particulier, aides au développement de projets éco-participatifs ou à des personnes/structures oeuvrant en ce sens
- Proposer un espace de présentation d'œuvres artistiques et de leurs auteurs
- Valoriser et développer l'apprentissage des techniques ancestrales de cultures et de communication avec notre environnement afin de retisser du lien entre les générations
- Aide à la formation de praticiens

Les consultations font partie des services proposés par l'association

Les consultations font partie des services proposés par l'association à ses membres et réservés à ces derniers. Il a été statué que toute personne versant des aides à l'association y compris pour bénéficier de ses services, acquiert le statut de « membre sympathisant »

sans qu'il ne soit nécessaire de remplir pour cela un quelconque bulletin d'adhésion. Bien entendu, vous êtes, à tout moment, libres de renoncer à votre statut de membre sympathisant. Pour cela, il suffit de le signaler par écrit en envoyant un courrier à l'adresse du siège social de l'association.

Le statut de membre sympathisant vous donne la possibilité d'accéder aux services, aux produits et aux prestations de l'association sans pour autant vous engager à y assumer une quelconque responsabilité.

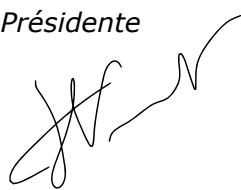
Vous pouvez télécharger les statuts et documents de l'association sur le site www.unpsyquiparle.org et recevoir des informations en vous abonnant à la page Facebook de l'association.

Inscription gratuite et ouverte à tou(te)s.

Alterrepsy est une association loi de 1901 à but non lucratif

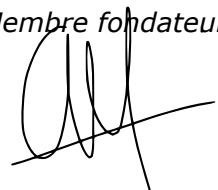
Ghislaine de Laage

Présidente



Cédric Aupetit

Membre fondateur



AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Cédric Aupetit précise qu'en cas de symptômes pathologiques, il ne saurait intervenir dans le cadre de sa pratique qu'à condition que vous fassiez faire au préalable un diagnostic précis et que vous bénéficiez d'un suivi médical adéquat pour déterminer la nature exacte de la pathologie et la traiter selon les nécessités.